

Tarifs applicables au 01/03/2019

## TRANSACTION - VENTE

Rémunération de 8 % TTC sur les biens vendus entre 1 et 90 000 € avec un minimum de 5 000 €

- 7 % TTC du prix de vente entre 90 001 et 200 000 €
- 6,5% TTC du prix de vente entre 200 001 et 300 000 €
- 6 % TTC du prix de vente entre 300 001 et 400 000 €
- 5 % TTC du prix de vente entre 401 000 et 500 000 €
- 4 % TTC du prix de vente au-delà de 500 001 €

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 60 € TTC

● Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 10 € TTC/m<sup>2</sup>

Honoraires à la charge du locataire : 10 € TTC /m<sup>2</sup>

● Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- Part bailleur : 3 € TTC/m<sup>2</sup>
- Part locataire : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : 8,40 % TTC sur les loyers et charges encaissées

Garantie Loyers Impayés : 2,10 % TTC des sommes encaissées ( loyers impayés, détériorations immobilières, protection juridique)

Aide à la déclaration de revenus fonciers : compris dans les honoraires de gestion mensuels

